

## « Les médecins poussent le bouchon un peu loin! »

La Direction de la santé publique de Lanaudière admet que le projet d'agrandissement du dépotoir de Lachenaie ne satisfait pas à toutes ses conditions de surveillance et de protection de la santé. Mais dire qu'il est dangereux pour la santé, c'est pousser le bouchon un peu loin, estime-t-elle. Surtout de la part de médecins.

Dans son mémoire déposé aux audiences publiques du BAPE, la Direction de la santé publique demandait notamment au promoteur une surveillance de la qualité des eaux souterraines (en plus de celle que réclamait le ministère de l'Environnement), une évaluation du risque toxicologique de l'exposition au biogaz et une étude de l'émission et de la dispersion du biogaz produit antérieurement. Elle lui demandait aussi la description des mesures prévues pour contrôler ces émissions. Or, le décret gouvernemental accordant l'agrandissement est passé sans que BFI réponde à ces requêtes.

« À ce stade, nous ne pouvons guère aller plus loin. Les gens

nous reprochent de ne pas enquêter nous-mêmes, mais ce n'est pas notre mandat et nous ne sommes pas en mesure de le faire. En outre, dans ce domaine, les connaissances scientifiques ne sont pas encore solides. Tout ce que nous pouvons faire à l'heure actuelle, c'est tenter de diminuer l'incertitude et demeurer vigilants », commente le Dr Marcel Bélanger, médecin-conseil en santé environnementale à la DSP de Lanaudière.

Il soutient que rien ne prouve que le site d'enfouissement représente des risques pour la santé. « Le dépotoir est construit dans des conditions hydrogéologiques idéales. En effet, le site est encaqué dans l'argile, une terre extrêmement imperméable. Ce qui empêche le lixiviat (résultat de la percolation des eaux à travers les déchets) de s'échapper de façon importante. L'exposition de la population à des eaux contaminées devrait en conséquence être virtuellement nulle. »

Quant au biogaz qui dégage, entre autres, des substances

cancérogènes dont on craint les effets à long terme – même à de très faibles niveaux d'exposition –, le Dr Bélanger rappelle que le consensus scientifique veut que les effets du biogaz soient peu susceptibles de se produire dans les sites d'enfouissement dotés de moyens de contrôle modernes comme c'est le cas à Lachenaie. Bref, il n'y a pas de réels arguments pour dire qu'il faut fermer le dépotoir. Mais, et il le reconnaît lui-même, il reste qu'il faut s'en assurer.

« Les citoyens ont tout à fait le droit de s'opposer au site d'enfouissement puisque c'est un voisin désagréable et que le bruit, les odeurs et les 60 000 goélands qui y vivent affectent la qualité de vie. Nous sommes de tout cœur avec eux. Mais que des médecins – surtout des médecins – viennent affirmer sur la place publique que le site est un danger pour la population, qu'ils fassent craindre des choses qui ne sont pas vraiment justifiées pour le moment, nous ne sommes pas d'accord. » ◀



La fièvre du samedi soir –  
à la manière de CELEBREX

Agent anti-inflammatoire et analgésique. Monographie du produit offerte sur demande.  
Il faut respecter les mises en garde générales sur les AINS.

 Pfizer Canada Inc.  
Kirkland (Québec)  
H9J 2M5

 CÉLÉCOXIB  
**CELEBREX**

 

CELEBREX® est une marque de commerce déposée utilisée par Pfizer Canada Inc avec l'autorisation de G D Searle & Co

P-52 A) 2. Collette PELLERIN. « La Santé publique de Lanaudière réplique  
« Les médecins poussent le bouchon un peu loin! », L'Actualité  
médicale, 31 mars 2004